L'ACTIVITE DES SOCIETES D'AFFACTURAGE EN 2022

		Montant (en millions d'euros)			Nombre (en milliers d'unités)		
1. PRODUCTION DE L'ANNEE (1)		En 2021*	En 2022	Variation 2022 / 2021	En 2021*	En 2022	Variation 2022 / 2021
•	Total des opérations	364 870	421 500	+15,5%	73 050	78 939	+8,1%
	. Affacturage domestique (2)	236 754	268 930	+13,6%	61 364	67 175	+9,5%
	. Affacturage international	128 116	152 570	+19,1%	11 686	11 764	+0,7%
	. A l'exportation (3)	32 888	38 001	+15,5%			
	. Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger (4) (5)	95 229	114 569	+20,3%			
2. ENCOURS EN FIN D'ANNEE (6)		Au 31.12. 2021 *	Au 31.12. 2022	Variation 2022 / 2021			
	Montant total (en millions d'euros)	57 073	61 571	+7,9%			
	. Affacturage domestique (2)	38 981	41 839	+7,3%			
	. Affacturage international	18 092	19 733	+9,1%			
3. NOMBRE DE CLIENTS (en unités) (7)		31 592	33 072	+4,7%			

^{*} Les chiffres concernant 2021 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 31 décembre 2022. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

⁽¹⁾ Créances prises en charge au cours de l'année. Hors opérations de "floor plan" et de fortaitage.

⁽²⁾ Affacturage domestique: Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor, le client et l'acheteur sont en France.

⁽³⁾ Affacturage à l'exportation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor et le client sont en France, et l'acheteur à l'étranger.

⁽⁴⁾ Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le cédant à l'étranger (adhérent ou factor correspondant), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan-européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

⁽⁵⁾ En affacturage international, les anciennes rubriques « A l'importation » et « Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger » ont fusionné pour constituer cette nouvelle rubrique afin de respecter nos règles de communication, c'est-à-dire avoir au minimum 3 répondants et ne pas avoir un répondant ayant une part de marché supérieure ou égale à 80% de la rubrique considérée.

⁽⁶⁾ Encours net des créances à recouvrer en fin d'année. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

⁽⁷⁾ On désigne par "clients" les entreprises qui ont conclu un contrat d'affacturage pour les distinguer des "acheteurs" qui sont les entreprises dont les clients sont les créanciers.